

Garantie AVANTAGE

Age du véhicule à la souscription : **moins de 5 ans**

Kilométrage à la souscription : **moins de 120 000 Kms**

VÉHICULES PARTICULIERS

Durée : **6, 12, 18 ou 24 mois**

VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

Durée : **6, 12 ou 24 mois**

ASSISTANCE DÉPANNAGE 24/24

Dépannage-remorquage du véhicule sans franchise kilométrique si la panne est prise en charge par la garantie.
















AVANTAGES PRODUIT

- Une garantie Premium
- Garantie cessible en cas de revente à un particulier
- Pas de vétusté sur les pièces
- Pas de franchise

www.asa-garantie.com



ORGANES ET PIÈCES GARANTIS

-  **MOTEUR** : Joints de culasse, culasse et toutes les pièces lubrifiées en mouvement : chemises, pistons, axes, vilebrequin, embiellage, segments, distribution, arbre à cames, soupapes, guides, valves, électrovanne de distribution, pompe à huile. Volant moteur jusqu'à 120 000 km.
-  **BOÎTE DE VITESSES** : Toutes les pièces lubrifiées en mouvement, bloc hydraulique BVA, boîte de transfert (si tarif 4 roues motrices appliqué)
-  **PONT** : Toutes les pièces à l'exception du carter, des limiteurs de couple à friction et des arbres de roues.
-  **ALIMENTATION** : Injecteurs, pompe d'injection, électrovanne d'arrêt de pompe, boîtier électronique de régulation, débitmètre d'air, pompe carburant, capteur haute pression, capteur pmh, capteur arbre à came, régulateur de pression, boîtier papillon, doseur d'air, vanne EGR, sonde Lambda, sonde Nox, injecteur, pompe et calculateur d'urée.
-  **FREINAGE** : Maître-cylindre, servofrein, pompe à vide d'assistance, répartiteur de freinage, étriers de freinage, groupe électropompe ABS ou ABR.
-  **ELECTRICITE** : Démarreur, alternateur, moteurs électriques d'origine d'essuie-glaces, de toit ouvrant, de lève-vitres, mécanisme lève-vitre, de centralisation des portes, de trappe à carburant, ventilateurs électriques, résistance de ventilateur, module électronique d'allumage, celluloïd électromagnétique des portes, pompe lave-glace, bobines d'allumage.
-  **REFROIDISSEMENT** : Radiateurs refroidissement moteur et chauffage habitacle, pompe à eau, thermostat, thermocontact, échangeur air-air, radiateur d'huile moteur, radiateur d'huile de boîte de vitesse.
-  **DIRECTION** : Crémaillère, pompe d'assistance, colonne de direction.
-  **SUSPENSION** : Amortisseurs, système hydraulique.
-  **TRANSMISSION** : Arbre longitudinal, soufflets, transmissions.
-  **TURBO** : Électrovanne de commande de turbo, turbo compresseur.
-  **EMBRAYAGE** : Emetteur - récepteur hydraulique, butée.
-  **INSTRUMENT DE BORD** : Combiné compteur, commodos, système de navigation GPS (sauf antenne), écran multifonction, contacteur tournant d'Airbag.
-  **CLIMATISATION** : Compresseur, évaporateur, condenseur, moteur de mixage, commande de climatisation.
-  **LA MAIN D'OEUVRE** : La prise en charge par la garantie s'applique sur le remplacement des pièces ci-dessus désignées selon le barème du constructeur.

PLAFONDS DE GARANTIE TTC

La garantie s'applique dans la limite de :

- moins de 50 000 km à la souscription => plafond par avarie 3000 € limité au total à 7500 €
- moins de 100 000 km à la souscription => plafond par avarie 2500 € limité au total à 6250 €
- plus de 100 000km à la souscription => plafond par avarie 2000 € limité au total à 5000 €

Possibilité de doubler les plafonds

www.asa-garantie.com



Assurance Garantie Mécanique ASA/OCASSUR

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : WAKAM ou FIDELIDADE

Produit : Garantie AVANTAGE

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle disponibles sur simple demande par mail envoyé à : contact@asa-garantie.com

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance en cas de panne mécanique sur véhicule de moins de 5 ans et moins de 120000 kms à la souscription. La garantie a pour objet la prise en charge des réparations suite à un incident mécanique fortuit, pour permettre la remise en état de fonctionnement antérieur à la panne.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Moteur
- ✓ Boîte de Vitesses
- ✓ Pont
- ✓ Alimentation
- ✓ Freinage
- ✓ Electricité
- ✓ Refroidissement
- ✓ Direction

- ✓ Suspension
- ✓ Transmission
- ✓ Turbocompresseur
- ✓ Embrayage

- ✓ Instrument de bord
- ✓ Climatisation



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les petites fournitures et les lubrifiants
- ✗ Les pièces d'usure
- ✗ Les réglages
- ✗ Le diagnostic
- ✗ Les reprogrammations



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Réparations faites sans accord écrit de l'assureur
- ! Le non respect des révisions périodiques préconisées par le constructeur du véhicule
- ! Les véhicules destinés au transport



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ La garantie s'applique dans les pays suivants : France Métropolitaine (y compris Corse, Andorre et Monaco), Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Suisse, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.



Quelles sont mes obligations ?

- Informer l'assureur dans un délai de 5 jours ouvrés de tout sinistre de nature à engager sa garantie,
- Faire effectuer par un professionnel les révisions périodiques préconisées par le constructeur,
- Protéger votre véhicule contre toute aggravation de dommage,
- Faciliter les démarches de tout expert automobile qui serait missionner par l'assureur.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La garantie est payable au comptant et au plus tard à la livraison du véhicule.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet le jour de la livraison du véhicule et expire de plein droit au terme de la durée choisie ou dans la limite de :

- 50 000 kms parcourus pour la garantie de 12 mois ;
- 60 000 kms parcourus pour les garanties 18 et 24 mois.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat est convenu pour une durée fixe et ne peut être résilié.

La garantie est cessible en cas de revente à un particulier : l'assuré devra envoyer à ASA/OCASSUR une copie du certificat de vente, les copies des factures d'entretien du véhicule garanti accompagné d'un chèque de 35 € TTC correspondant aux frais de dossier dans les 5 jours qui suivent la vente.